Centre des finances publiques

Adresse

 Nom/prénom

 Adresse

 Numéro de référence

Lieu, le ---

Objet : Lettre de remise gracieuse – Taxe d’habitation

Madame, Monsieur,

J’ai bien reçu l’avis d’imposition du xxxx réclamant la somme de X au titre de la taxe d’habitation. Malheureusement ma situation personnelle m’empêche de payer cette somme, car je suis étudiant(e) rattaché(e) au foyer fiscal de mes parents à l’étranger et par conséquence sans revenu propre. Pour cette raison, je sollicite un dégrèvement de la taxe d’habitation.

L’article 1414 A du code général des impôts „Les contribuables autres que ceux mentionnés à l'article 1414, dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue au II de l'article 1417, sont dégrevés d'office de la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale pour la fraction de leur cotisation qui excède 3,44 % de leur revenu“ prévoit la possibilité d’un dégrèvement de la taxe d’habitation.

L’article 1417 II précise les conditions dans lesquelles un dégrèvement doit être accordé au contribuable. „Les dispositions de l'article [1414 A](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000034596806&dateTexte=&categorieLien=id) sont applicables aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédant celle au titre de laquelle l'imposition est établie n'excède pas la somme de 25 180 €, pour la première part de quotient familial, majorée de 5 883 € pour la première demi-part et 4 631 € à compter de la deuxième demi-part supplémentaire, retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu afférent auxdits revenus.“ Par conséquence, étant sans revenu propre je devrais pouvoir profiter de ce dégrèvement en faveur des personnes de conditions modestes.

Comme précisé dans la réponse de la Commission européenne datant du 12 mai 2016 à la question parlementaire E-010339/2015 et confirmé selon cette même lettre par les autorités français „les exonérations de taxe d’habitation s’appliquent sans considération de la qualité de l’étudiant“. Les dispositions des articles 1414 et 1417 doivent donc impérativement s’appliquer sur les étudiants français et étrangers de la même manière.

A cet égard, je vous demande de bien vouloir m’accorder un dégrèvement sur la taxe d’habitation.

Veuillez trouver en annexe les documents relatifs à ma situation, un certificat de scolarité, un certificat du bureau des contributions luxembourgeoises attestant que je ne paie pas d’impôts sur le revenu et par conséquent, que je n’ai pas de revenus propres.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom/prénom

Signature